



AUTORISATION D'ENLEVEMENT DE GRAFFITI SUR IMMEUBLE PRIVE

Adresse de l'immeuble concerné :

.....
.....

Téléphone fixe/mobile :

Je soussigné(e), M. ou Mme.....

Propriétaire

Gestionnaire

(rayer la mention inutile)

Les personnes désignées devront **obligatoirement** joindre à la présente autorisation : **un justificatif de domicile et un récépissé de dépôt de plainte**.

Domicilié (si l'adresse est différente de celle de l'immeuble dégradé) :

.....
.....

- **AUTORISE** la Ville de Senlis et/ou l'entreprise qu'elle aura mandatée à procéder à titre gracieux au nettoyage des tags et graffiti sur l'immeuble dont je suis propriétaire / responsable (*rayer la mention inutile*).

Je déclare en outre renoncer à tout recours contre la Ville de Senlis ou l'entreprise qu'elle aura mandatée ainsi que leurs assureurs respectifs, du fait des dégradations qui pourraient être occasionnées lors de l'intervention pour le nettoyage de l'immeuble.

Par ailleurs, toutes les précautions nécessaires pour protéger les biens existants derrière les diverses ouvertures (portes, portails, fenêtres ou autres) seront à ma charge et prises par mes soins. Dans le cas où cette protection ne peut être assurée, je m'engage à le signaler à la Ville de Senlis qui ne procédera alors pas au nettoyage des ouvertures concernées.

Fait à Senlis, le

Signature précédée de la mention « LU et APPROUVE »

- **REFUSE** l'intervention de la Ville de Senlis et/ou de l'entreprise qu'elle aura mandatée pour le nettoyage des tags sur l'immeuble dont je suis propriétaire/gestionnaire (*rayer la mention inutile*).

Fait à Senlis, le

Signature précédée de la mention « LU et APPROUVE »

Le document est à retourner à la Direction de la Voirie et de la Propreté Urbaine, Mairie de Senlis, 3 place Henri IV-60300 Senlis.

ANNEXE TECHNIQUE

Localisation

Type de support à traiter (ex : mur, façade, portail...) :

.....
.....

Nature du support à traiter (ex : crépi gratté, peinture glycéro...) :

.....

Surface approximative :

.....

Distance par rapport au trottoir :

.....

La façade est-elle protégée par un produit anti-graffiti ?

OUI - NON

Nom du produit :

Fournisseur :

Modalités d'intervention

- Intervention sur les murs et portails d'enceinte des propriétés privées bordant le domaine public.
- Prestation de nettoyage réalisée par les agents de la régie voirie, spécialisés dans ce type d'intervention.
- Compte tenu de la diversité des peintures servant aux tags et de la qualité et la nature des matériaux constituant le support, la Ville de Senlis ne peut garantir le retour à l'état initial du support, et ce malgré une utilisation rationnelle du matériel et des produits à sa disposition.
- Seule est traitée ou repeinte la partie du support effectivement touchée par les tags et les graffiti.

Partie réservée au service

Dossier n°.....

Dimensions : Photographies OUI / NON

Date d'enlèvement :

Temps passé :

Nom de l'agent :

Le document est à retourner à la Direction de la Voirie et de la Propreté Urbaine, Mairie de Senlis, 3 place Henri IV-60300 Senlis.